DHC
— AVOCATS —

Steve Cadrin

Avocat associé

Litige Municipal

FORMATION :	LL.B. Baccalauréat en droit DEC Diplôme d'études collégiales en techniques policières, Collège de Maisonneuve en 1989
BARREAU :	Québec (1994)
TÉLÉPHONE :	514 392-5725
TÉLÉCOPIEUR :	514 331-0514
COURRIEL :	scadrin@dhcavocats.ca
ADJOINT(E) :	France Nadon 514 392-6805

Me Steve Cadrin œuvre principalement en droit municipal où il plaide et offre des conseils dans des dossiers en matière d'urbanisme, de construction, d'évaluation, d'expropriation et d'environnement.

Me Cadrin agit également devant la Régie de l'énergie où il représente l'Association des restaurateurs du Québec, l'Association Hôtellerie Québec et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec dans pratiquement tous les dossiers liés à la tarification, aux conditions de services, aux programmes d'efficacité énergétique et à la production d'énergie par les municipalités (électricité et gaz naturel).

Me Cadrin est aussi appelé à agir régulièrement dans divers litiges civils et de droit administratif, incluant les recours extraordinaires devant la Cour supérieure, pour une clientèle composée principalement de municipalités. Il représente également une clientèle diversifiée en droit professionnel et de la santé.

Dans le cadre de ses mandats de représentation des municipalités, Me Cadrin a également développé une expertise particulière devant les cours municipales, tant dans les affaires d'urbanisme, de taxation et tarification municipale qu'en matière de droit pénal et criminel.

Il fait partie de la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie municipale, établie par la Commission municipale du Québec.

Association professionnelle

- Membre de l’Association des procureurs des cours municipales du Québec (APCMQ).

Présentations et formations

- Formateur auprès des nouveaux élus en collaboration avec l’Union des municipalités du Québec (UMQ).
- Formateur auprès de différents corps de police dans les matières impliquant le Code criminel, la Charte des droits et libertés et le Code de la sécurité routière.
- Formateur auprès de la COMAQ, de la FQM et de l’ADGMQ